

Lettre ouverte

Monsieur Gérard LATORTUE  
Premier Ministre du Gouvernement de Transition  
En ses bureaux.

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre attention le dossier relatif à la situation des ouvriers de la CODEVI. Cela fait plus d'un mois depuis que les médecins de l'Union des Médecins Haïtiens (UMHA) qui avaient mené une enquête à Ouanaminthe autour du scandale des vaccins administrés aux ouvriers de la CODEVI, ont rendu public leur rapport (conférence de presse réalisée le mardi 10 août 2004). Aucune déclaration, à ce jour, n'a été faite sur la question, ni par le Ministère responsable de la Santé Publique, ni par aucune instance autorisée du gouvernement. Pourtant, beaucoup de points décrits dans le rapport des médecins de l'UMHA, mériteraient réellement d'être éclaircis.

D'abord, quelle substance a été utilisée lors de cette campagne de vaccination ? Selon les responsables de la clinique de la CODEVI, on aurait utilisé une dose antitétanique provenant, comme il se doit, d'un seul flacon. Mais, d'après les ouvriers de l'usine et le médecin responsable de l'administration de la première dose, Dr. Joazard, l'injection finale proviendrait de deux flacons. S'agirait-il d'un vaccin ou d'un autre produit ?

En outre, une obscure différence de date rend encore plus trouble cette affaire et, comme le suggèrent les médecins ayant procédé à l'enquête, il faudrait certainement préciser cette situation.

Face à cet état de fait, preuve d'une trop grande irresponsabilité, nous, organisations signataires de la présente, exigeons, au nom du droit à la santé et à l'information qu'a la population, que des actions concrètes soient menées par votre gouvernement pour, d'une part, élucider les points d'ombre et, de l'autre, identifier tous ceux coupables d'actes répréhensibles en vue de les sanctionner.

En attendant qu'une enquête approfondie vienne trancher sur les points litigieux voici, pour votre édification, les actes illégaux déjà posés par les responsables de la CODEVI:

Tout d'abord, la campagne de vaccination n'a pas été menée avec l'autorisation et sous la supervision du Ministère de la Santé Publique ; qui pis est, ces responsables n'ont même pas été contactés (voir rapport UMHA et autres enquêtes).

SERVICE DE CORRESPONDANCE  
RECU PAR \_\_\_\_\_  
LE \_\_\_\_\_ 28/09/04  
S830  
SIGNATURE \_\_\_\_\_

Par ailleurs, les victimes de la campagne, en l'occurrence les ouvriers, n'ont pas été informés de la composition de la substance qui allait être utilisée pour la dite vaccination. Or, une telle initiative exige des informations très précises.

Enfin, aucune analyse médicale n'avait été préalablement effectuée sur les différents patients afin de savoir si certains d'entre eux n'auraient pas été allergiques ou carrément réfractaires à la potion proposée.

De tels manquements sont contraires à la loi et exigeraient immédiatement une sanction exemplaire pour punir les coupables de telles exactions et, du même coup, décourager à l'avenir tous ceux qui pensent pouvoir s'arroger le droit de « vacciner » en masse des gens quand bon leur semble sans l'autorisation des autorités de l'État.

Monsieur le Premier Ministre, étant donné que les responsables du Ministère de la Santé Publique ne se sont jamais prononcés ouvertement et formellement sur cette question, en dépit, comme nous venons de le faire remarquer, de manquements évidents, nous nous adressons à vous. S'il existe des zones d'ombres que votre gouvernement a le devoir d'éclaircir au plus tôt, les faits ci-dessus mentionnés sont certainement des FAUTES CLAIRES, GRAVES ET DÉJÀ RECONNUES PAR TOUS qu'il faut donc sanctionner avec la plus stricte rigueur.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir intervenir dans ce dossier et de mettre l'action publique en mouvement contre tous ceux coupables de violation des droits des ouvriers, placés sous la surveillance du Ministère des Affaires Sociales.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

#### ORGANISATIONS SIGNATAIRES

BATAY OLIVIERE

Marc Arthur ESPRIMO (ICKL)

Chant J<sup>e</sup> Baptiste (ITECA)

Clément François (Tet Kole)

Edyante St Pierre (POHDI)

Réginald Jules (Anton Cluvinge)

Jules Barthélémy (MODEP)

Daniel Louis-Juste (GRAEP)

Camille Chalmers (PAPDA)



Carl-Henri Boncha

PAI

Beaudelaine Pierre

GARR

EMMANUEL SOURINAC

José Mendes

José Mendes A.L.O  
UNNOH